

DIPLOME D'ETAT AMBULANCIER

Définition du métier

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Public

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Personnes en formation initiale - Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi – Auxiliaire Ambulanciers en poste

Pré-requis

Avoir minimum 18 ans ;

Avoir le permis B : 3 ans minimum, ou 2 ans si conduite accompagnée ; ne pas être sous permis probatoire (voir code de la santé publique 4312-7)

Objectif Général

Obtenir le diplôme d'état ambulancier

Objectifs opérationnels

- Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité de la prise en charge du patient
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

Objectifs pédagogiques

TARIF : 5915 € TTC

Dont TVA 8,5 %

Contenu de la formation Ambulancier

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

UNITÉS DE FORMATION	ENSEIGNEMENT THEORIQUE	STAGES CLINIQUES
MODULE 1. LES GESTES D'URGENCE <i>Compétence. Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient</i> Objectifs de formation Etre capable de : - alerter les autorités compétentes de l'évolution de l'état du patient ; - mettre en oeuvre les gestes de secours et d'urgence adaptés à la situation du patient, dans le respect des règles de sécurité et de confort ; - protéger le patient face à son environnement ; - installer le patient en position de sécurité en lien avec sa situation et son état ; - assurer le conditionnement du patient en vue de son évacuation ou de son transport.	3 semaines (105 heures).	2 semaines (70 heures)
MODULE 2. L'ÉTAT CLINIQUE D'UN PATIENT	2 semaines	1 semaine

<p><i>Compétence. Apprécier l'état clinique d'un patient</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie ; - évaluer la situation initiale ; - observer l'état général et les réactions du patient ; - identifier les signes de détresse et de douleur ; - évaluer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et identifier les anomalies ; - identifier les risques liés à l'état du patient, à la pathologie annoncée ou suspectée et à la situation du patient ; - recueillir les éléments d'un bilan ; - veiller au bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux. 	(70 heures)	(35 heures).
<p>MODULE 3. HYGIÈNE ET PRÉVENTION</p> <p><i>Compétence. Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ; - doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ; - utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ; - identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ; - utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ; - apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ; - repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter. 	1 semaine (35 heures).	0
<p>MODULE 4. ERGONOMIE</p> <p><i>Compétence. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ; - identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ; - installer le patient en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux. 	2 semaines (70 heures).	1 semaine (35 heures).
<p>MODULE 5. RELATION ET COMMUNICATION</p> <p><i>Compétence. Etablir une communication adaptée au patient et son entourage</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écouter le patient et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ; - s'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect du patient et avec discrétion ; - expliquer le transport réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils adaptés ; - faire exprimer les besoins et les attentes du patient, les reformuler et proposer des modalités adaptées de prise en charge ; - apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service ; - identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport au patient et à sa situation. 	2 semaines (70 heures).	0
<p>MODULE 6. SÉCURITÉ DU TRANSPORT SANITAIRE</p> <p><i>Compétence. Assurer la sécurité du transport sanitaire</i></p>	1 semaine (35 heures).	1 semaine (35 heures).

<p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installer le patient en situation de sécurité et de confort ; - choisir l'itinéraire le plus adapté à la situation du patient ; - adapter sa conduite en respectant les règles de circulation et sécurité routière spécifiques à l'ambulance, en urgence ou non ; - maîtriser la lecture des cartes, plans et outils informatiques concordants, afin d'établir le meilleur itinéraire pour un transport confortable ; - maîtriser les techniques et procédures de transmission ; - être capable d'établir un constat d'accident ; - vérifier le bon état de marche du véhicule et en assurer l'entretien courant ; - veiller au bon fonctionnement du matériel sanitaire embarqué et en assurer l'entretien courant ; - vérifier avant d'embarquer la présence de tous les documents, matériels et équipements réglementaires et/ou spécifiques. 		
<p>MODULE 7. TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET GESTION ADMINISTRATIVE</p> <p><i>Compétence. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors de la prise en charge d'un patient et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts... ; - transmettre les informations liées à la prise en charge et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ; - s'exprimer au sein de l'équipe soignante en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ; - renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ; - rechercher et organiser / hiérarchiser l'information concernant le patient ; - discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel. 	1 semaine (35 heures).	0
<p>MODULE 8. RÈGLES ET VALEURS PROFESSIONNELLES</p> <p><i>Compétence. Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession</i></p> <p>Objectifs de formation</p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les différentes contraintes et responsabilités liées au travail en équipe ; - organiser son travail au sein de l'équipe et de l'entreprise en fonction des besoins des patients pour optimiser la qualité de la prise en charge ; - assurer la formation des stagiaires de façon adaptée. 	1 semaine (35 heures).	0
Total	13 semaines 65 jours 455 heures	5 semaines 25 jours 175 heures

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Durée

L'ensemble de la formation comprend 18 semaines, soit 630 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- enseignement en institut de formation : 13 semaines, soit 455 heures ;
- enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 5 semaines, soit 175 heures.

Durant la formation, les élèves peuvent bénéficier d'une période de congés, fixée par le directeur de l'institut de formation.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise sont organisés sur la base de 35

heures par semaine.

Modalités d'inscription

Accès à la formation :

- Satisfaire aux conditions d'inscription

Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée sauf si dispense

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, la personne doit : - s'être préinscrite dans la formation en remplissant un dossier d'inscription, disponible sur le site <https://multiniorsforma.com/concours-diplome-etat-ambulancier-a-la-martinique/>

- disposer d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- fournir l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...);
- fournir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;

Méthodes mobilisées

Présentiel

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

- Pédagogie active et participative
- Apports de connaissances
- Mises en situations professionnelles

Intervenants

Les enseignements sont assurés par des médecins, des infirmiers, des ambulanciers en exercice, des chefs d'entreprise de transport sanitaire, et auxiliaires médicaux.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Tous nos formateurs, de par leurs formations et expériences des Établissements Médicaux et sociaux sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec Corinne MARIE-JEANNE corinne.marie-jeanne@multiniorsforma.com

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Délais d'accès

Formation accessible au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Dispositif de financement AIF (financements Pole Emploi de manière générale) : les délais peuvent être rallongés du fait du traitement des informations par les plateformes de Pôle Emploi. C'est pourquoi nous vous conseillons d'anticiper un maximum avant le démarrage d'une formation pour réaliser l'ensemble des étapes administratives si la date de formation est déjà fixée. Prévoir au minimum 1 mois et demi pour être sûr que votre demande soit traitée par Pôle Emploi avant le démarrage.

CPF : L'ensemble des délais de traitement de dossier sont fixés par la plateforme MonCompteFormation. Attention : la plateforme impose un délai de 11 jours ouvrés de réflexion entre notre proposition et le début de la formation !

POE : Les dispositifs de POE comprennent une phase de sélection et les dates de sessions sont fixées en respectant certaines contraintes.

Pour toute autre questions concernant les modalités ou les délais d'accès à nos formations, contactez nous.

Modalité d'évaluation

Avant la formation

Analyse du besoin

Dossier d'admission

Epreuve de recevabilité selon l'évaluation du dossier d'admission

Pendant la formation

Evaluation des acquis en cours de formation

Mises en situation

QCM

Evaluation des acquis à la fin de chaque module

A la fin de la formation

Dossier de certification composé du résultat de chaque module évalué pendant la formation

Après la formation

Evaluation de la qualité et de la satisfaction de la formation

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

Certaines professions de santé ou du secteur médico-social sont dispensées de modules de formation au sein du cursus conduisant au Diplôme d'Etat ambulancier : aide-soignant, infirmier, kinésithérapeute, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de puériculture, assistant de vie aux familles.

Pour les TITULAIRES DES DIPLÔMES	Modules à suivre	Dispensé(e)s des modules de formation
Infirmier / kinésithérapeute (IDE / KINÉ)	6 et 8	1 – 2 – 3 – 4 – 5 et 7
D'aide soignant (DEAS)	1 – 3 – 6 et 8	2 – 4 – 5 et 7
Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) Auxiliaire de puériculture (DEAP) Assistante de vie aux familles (DEAVF)	1 – 2 – 3 – 6 et 8	4 – 5 et 7

Equivalences,

Pas d'équivalences

Débouchés

L'ambulancier peut se spécialiser dans le transport sanitaire pédiatrique ou d'urgence. Après quelques années de pratique, le conducteur ambulancier peut devenir régulateur. Sa fonction consiste alors à recevoir les appels, coordonner les demandes et établir le planning des courses ou des interventions. Un ambulancier expérimenté peut aussi se mettre à son compte et devenir chef d'entreprise. Dans ce cas, il lui faudra obtenir l'agrément des services préfectoraux.

Passerelles

Enfin pour les ambulanciers qui souhaitent se réorienter, il existe des passerelles vers les métiers d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (dispenses de certains modules de formation).

Pour plus de renseignement :

CONTACTEZ-NOUS



0696 36 03 26 | 0596 30 12 75
Contactez-Nous pour plus de renseignements



Résidence La Meynard Bât Ballade A
97200 Fort de France



Lundi-Vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00
Uniquement sur rendez-vous
Samedi et Dimanche: Fermé